

La concurrence de l'article et du possessif en allemand et en français.

Joseph PATTEE  
Université Laval

Nous proposons ce qu'il est convenu d'appeler une «théorie des emplois» du possessif, c'est-à-dire nous décrivons et expliquons comment est employé ce déterminant en français et en allemand en soulignant ce qui souvent sépare les deux langues. P.ex. On peut dire en allemand **Er schnürte die Schuhe** auf, avec l'article, alors qu'il faut dire en français **Il dénoua ses laçets** avec le possessif.

Nous partirons des emplois du possessif en discours, que nous classerons selon des critères sémantiques (verbes de mouvement ...) ou syntaxiques (verbes transitifs ou intransitifs ...) pour obtenir un tableau assez complet des emplois du possessif. Nous essayerons de ramener tous ces emplois différents à une condition de langue unique.

L'hypothèse de départ est que, comme l'article, le possessif marque l'extensité du substantif qu'il accompagne, mais le possessif n'exprime pas les mêmes extensités que l'article, ni de la même façon. Nous serons amené à montrer que l'article et le possessif peuvent tous deux exprimer le particulier, mais de façon différente et nous aurons à préciser la notion de «particulier», qui est ambiguë en psychomécanique, parce qu'elle ne fait pas la différence entre ce qui relève du notionnel et ce qui relève de la référence. Sa capacité de marquer l'extensité particulière et sa liaison au système de la personne serait, en première analyse, la valeur de langue du possessif.

La concurrence de l'article et du possessif en allemand et en français.

Joseph PATTEE  
Université Laval

L'alternance possible de l'article, et plus spécifiquement de l'article défini, et de l'adjectif possessif dans certaines constructions (par exemple : *Il tend les mains / Il tend ses mains*) est souvent mentionnée dans les ouvrages de grammaire, aussi bien français qu'allemands. La comparaison des conditions de l'alternance dans les deux langues, cependant, n'a fait que rarement l'objet d'une étude systématique du fait que les deux catégories de déterminants dans ces langues typologiquement très proches ne présentent pas de différences frappantes comparables à celles qui séparent, par exemple, l'emploi des formes verbales.

Il reste que le problème mérite un examen plus attentif, car les différences qui séparent les deux langues n'en sont pas moins une source d'erreurs pour la traduction et l'apprentissage. Dans l'étude que nous allons faire, nous allons d'abord décrire un emploi de chacun des deux déterminants et dégager les constantes qui y sont liées. Une fois ces constantes définies, nous allons préciser les variables en jeu et restreindre notre examen à quelques-unes d'entre elles.

### 1. L'article défini

Un point de départ pratique pour illustrer la spécificité de l'article défini par rapport au possessif est son emploi dans l'anaphore dite associative. L'anaphore associative consiste à rappeler une réalité impliquée en tant que partie dans une réalité déjà évoquée dans le discours au titre de tout<sup>1</sup>. On peut illustrer l'anaphore associative par l'exemple suivant où le deuxième substantif (*mariée*) désigne un élément parmi les éléments que comporte le rituel complexe désigné par le premier (*mariage*) :

- (1) *Eine Trauung* war eben zu Ende. Man wollte **die Braut** sehen (Süskind 1/196)  
(*Un mariage* venait d'avoir lieu. On voulait voir **la mariée.**)

Quelles sont les conditions particulières qui régissent l'anaphore associative? On observe qu'elles sont, la plupart du temps, au nombre de deux : il faut d'abord que le terme désignant explicitement le tout soit un être inanimé et ensuite que le rapport qui unit les deux désignés ne se limite pas, dans l'expérience, à eux seuls

---

1. L'emploi de l'article, en fait, indique que le second désigné est à associer au premier à un titre quelconque, et non nécessairement que le second fait partie du premier vu comme un tout. C'est par commodité que nous réduisons ce rapport à celui de partie à tout.

(cette mariée dans ce mariage), mais s'étende à plusieurs désignés de la même espèce (la mariée dans tout mariage).

## 2. Le possessif.

C'est une banalité aujourd'hui que de signaler que le possessif n'indique pas toujours la « possession ». C'est pourquoi nous dirons qu'il signifie la référence à un être en liaison avec son rang personnel, qui peut être premier, second ou troisième, selon le rôle qu'il joue dans le rapport interlocutif. Cette définition, volontairement extensive, s'accorde mieux, en effet, à l'ensemble des emplois du possessif. Pour notre propos, cependant, nous nous restreindrons au rapport particulier de possession illustré en (2) et parlerons de « possédant » et de « possédé » :

- (2) Ein Onkel, ... holte sie ab in Cavaillon und brachte sie auf **seinen Bauernhof**. (Süskind 2/6)  
(Un oncle ... vint les chercher à Cavaillon et les emmena dans **sa ferme**.)

Il a été noté que, dans le rapport de possession, le « possédant » « est obligatoirement catégorisé dans la catégorie des êtres animés, voire humains » (Riegel 1984:4).

L'article ne peut pas s'employer pour signifier que le second désigné fait partie du premier, si celui-ci est un être animé. Ainsi dans l'exemple (2), on ne saurait remplacer le possessif par l'article défini et signifier par là que la ferme est à associer à l'oncle :

- (3) Ein Onkel, ... holte sie ab in Cavaillon und brachte sie auf **den Bauernhof**.  
(Un oncle ... vint les chercher à Cavaillon et les emmena dans **la ferme**.)

L'article pourrait s'employer en (3) uniquement si la ferme ou un ensemble qui comprend implicitement la ferme, avaient déjà été mentionnés. L'inverse, cependant, n'est pas vrai : le possessif peut s'employer en liaison avec un être inanimé, mais cet emploi connaît certaines restrictions. Dans l'exemple (1), on ne saurait dire avec le possessif *ihre Braut* (sa mariée) en parlant de la mariée dans le mariage en question, alors que dans (4), le possessif est acceptable :

- (4) Er lief in Zickzack über den Platz in eine der Gassen, die plötzlich **die Gasse** war, in der er vor Jahren glücklich gelebt hatte. Und wie im Traum erkannte er **ihre Steine**. (Seghers 3/153)  
(Il courut en zigzag à travers la place, entra dans *une ruelle* qu'il reconnut tout à coup comme la rue où il avait vécu heureux, il y a des années. Comme en rêve, il reconnaissait **ses pierres**.)

Il conviendrait de dégager les conditions d'emploi du possessif avec les êtres inanimés, mais étant donné l'ampleur du problème, nous reportons ce volet du problème à une étude ultérieure.

Un autre trait du possessif est que la relation de possession qu'il marque (cf.(2)) ne dépasse pas, en étendue, la sphère étroite des deux êtres en cause.

Nous retiendrons donc que, pour marquer un rapport de possession, l'emploi du possessif exige la plupart du temps un possédant animé et que le propre du rapport de possession est de se limiter aux deux désignés en cause.

Les conditions que nous venons de décrire sont les conditions générales d'emploi de l'article dans l'anaphore associative et du possessif dans le rapport de possession. Le caractère inanimé du tout ou animé du possédant ne sont pas les seules variables en jeu. Il en existe d'autres :

- 1) discursifs : il n'est pas indifférent que les deux substantifs prennent place dans des énoncés différents — comme dans les exemples (1) et (2) — ou à l'intérieur du même énoncé.
- 2) syntagmatiques : il n'est pas indifférent non plus que le substantif apparaisse seul ou accompagné d'un élément, adjectif, complément déterminatif ou relative.
- 3) sémantiques : l'autonomie ou la non-autonomie spatiale du désigné va également entrer en jeu. Une réalité comme «chaise» possède une autonomie dans l'espace, tandis qu'une réalité comme «tête» en est dépourvue.

Afin de dégager la spécificité de l'article par rapport au possessif, nous avons concentré notre attention sur le problème particulier que pose le groupe sémantique formé par les parties du corps<sup>2</sup> qui ont cette particularité, d'une part, d'être liées à des êtres animés et, d'autre part, de désigner en soi, non pas des objets autonomes, mais des parties d'un tout. Les noms de parties du corps ont donc cette particularité de satisfaire à la fois par un certain côté aux conditions du rapport associatif (partie/tout) que l'article est habile à exprimer morphologiquement et par un autre côté, à celles du rapport de possession que le possessif est habile à exprimer morphologiquement. De là l'intérêt de l'étude de ce type de noms dans l'élaboration d'une théorie du possessif.

Nous allons faire jouer les diverses variables que nous avons signalées et voir les différences qui séparent l'allemand et le français dans l'emploi du possessif et de l'article. Nous allons citer d'abord l'effet d'une modification dans le caractère animé du premier désigné à la section 3., puis l'adjonction d'un élément lexical au substantif à la section 4., considérer quelques structures syntaxiques où les deux désignés appartiennent au même énoncé à la section 5. et examiner enfin, le cas où le second désigné est sujet de la phrase, dans un énoncé différent de celui où s'insère le premier à la section 6.

---

2. Nous avons considéré aussi les possessions immédiates de la personne : les vêtements et, avec Grévisse (1975, para. 427) les facultés de l'âme, pour des raisons qui seront exposées à la section 7.

## 3. Le vivant et le mort.

On peut imaginer des contextes où le caractère animé de la personne est modifié. C'est le cas mentionné par C. B.-Benvéniste et A. Chervel (1966:37) : «Il est assez significatif de comparer deux pages consécutives écrites par A. Artaud dans *Le théâtre et son double* : description du malade d'abord : le malade ... sa tête ... son estomac ... son poulx ...; la description du cadavre ensuite : le cadavre ... le sang ... le corps ... les intestins ... (Oeuvres, T. IV, p. 24-25). L'article *le* n'est utilisé que lorsque l'être n'est plus animé». Il est remarquable que, dès que la personne est passée à l'état de cadavre, c'est-à-dire dans la pratique à l'inanimé, nous soyons reconduits à un cas d'anaphore associative.

L'anaphore associative est permise lorsque la personne passe à l'inanimé, mais elle n'est nullement obligée comme en fait foi l'exemple (5) où s'entremêlent l'article et le possessif :

- (5) Als sie tot war, legte er sie auf den Boden mitten in die Mirabellenkerne, riB *ihr Kleid* auf, und der Duftstrom wurde zur Flut, sie überschwemmte ihn mit *ihrer Wohlgeruch*. Er stürzte sein Gesicht auf *ihre Haut* und fuhr mit weitgeblähten Nüstern vom *ihrer Bauch zur Brust, zum Hals*, in *ihr Gesicht* und durch Haare und zurück *zum Bauch*, hinab an *ihr Geschlecht*, an Schenkel, an *ihre weiBen Beine*. Er roch sie ab *vom Kopf* bis an *die Zehen*, er sammelte die letzten Reste *ihrer Dufts am Kinn, im Nabel* und in den Falten *ihrer Armbeuge*. (Süskind 1/56)

(Quand elle fut morte, il l'étendit sur le sol au milieu des noyaux de mirabelles et lui arracha *sa robe*; alors le flot de parfum devint une marée, elle le submergea de son effluve. Il fourra son visage sur *sa peau* et promena ses narines écarquillées de *son ventre* à *sa poitrine* et à *son cou*, sur *son visage* et dans *ses cheveux*, revint **au** ventre, descendit jusqu'**au** sexe, sur *ses cuisses*, le long de *ses jambes blanches*. Il la renifla intégralement de **la** tête **aux** orteils, il collecta les derniers restes de *son parfum* sur *son menton*, dans *son nombril* et dans les plis de *ses bras repliés*.)

4. *La main / sa main rougie*.

La présence d'un apport sémantique au substantif constitue une autre variable importante. G. Guillaume note (1919:214) qu'il suffit de l'adjonction, par exemple, d'un adjectif exprimant une qualité propre à l'individu dont on parle : *Il releva sa tête farouche*; ou de l'adjonction d'une qualité de caractère momentanée affectant la partie du corps : *Il tendit sa main rougie* pour qu'il faille, en français, renoncer à l'article et recourir au possessif. C'est souvent le cas en allemand. On dira, sans apport sémantique, avec l'article :

- (6) Sie schob *die Brille* mit den Fingern ein wenig die Nase hinauf, um Jonathan besser ins Auge fassen zu können. (Süskind 2/68)

(Elle repoussa un peu **ses** - litt. les - **lunettes** du bout des doigts vers le haut de son nez pour mieux considérer Jonathan.)

puis suivi d'un apport sémantique, avec le possessif :

- (7) «Ja, natürlich», sagte Madame Topell und schob **ihre Brille, die während der Untersuchung des Loches etwas herabgerutscht war**, wieder die Nase hinauf. (Süskind 2/71)  
 («Oui, naturellement», dit Mme Topell en remontant sur son nez **ses lunettes qui avaient un peu glissé pendant l'examen de l'accroc.**)

L'adjonction d'une caractérisation concède à la partie du corps une certaine autonomie : «The part acquires a personality of its own once it is characterized» (Hatcher 1944:459). Nous verrons ailleurs (5.1.) qu'un effet régulier de l'emploi du possessif est de rendre la partie du corps autonome par rapport au corps.

Le recours au possessif n'est, cependant, pas obligé en allemand comme en français<sup>3</sup>. Ainsi l'on peut dire :

- (8) Er hatte ... **den faulen, satten Körper** der Länge nach auf der Bank ausgestreckt. (Süskind 2/58) (litt. le corps repu et paresseux)  
 (Il avait étendu de tout son long ... **son corps repu et paresseux.**)

Ce qui ne veut pas dire que l'emploi de l'article soit impossible en français, il est possible, mais seulement si ce que désigne l'apport est une qualité coutumière, déliée de la condition de l'instant :

- (9) Er merkte, ... wie **der sonst frei und aufrecht getragene Hals** zwischen die Schultern niedersank. (Süskind 2/74)  
 (Il constata que **le cou, d'habitude dégagé et bien droit**, rentrait dans les épaules.)

ou, comme le note G. Guillaume, si l'apport renvoie à une position comme *gauche, droit, premier* :

---

3. Le principe vaut également pour l'adjectif *propre*, régulièrement précédé du possessif en français. On aura, en allemand, avec *eigen*, tantôt le possessif :

Ihm war, als klaffte da ...in **seinem eigenen Fleisch** eine zwölf Zentimeter lange Wunde. (Süskind 2/66)  
 (Il aurait dit que ... **sa propre chair** était ouverte sur douze centimètres.)

tantôt l'article :

Er spürte ... das Zittern **des eigenen Körpers**. (Süskind 2/94)  
 (Il sentait que **son corps** tremblait.)

- (10) Um **die rechte Hand** frei zu haben... (Süskind 2/26)  
(Pour avoir la main droite libre)

On voit que l'allemand n'est pas tenu, en présence d'un apport lexical de type descriptif, de renoncer, comme en français, à l'article. L'article est habile dans cette langue, à évoquer uniquement le rapport permanent qui lie la partie du corps à l'entier et il est senti, par là, incompatible avec un adjectif exprimant une qualité passagère comme *satt* (repu).

### 5. *Tendre les mains / Tendre ses mains.*

5.1. Il existe une construction privilégiée où le possessif peut alterner avec l'article défini : lorsque la partie du corps est l'objet direct d'un verbe de mouvement et qu'elle est, de plus, une partie du corps du sujet. Voici ce qu'écrit à ce sujet A. Hatcher (1944:462) :

«Here we have to do, grammatically speaking, with the construction *transitive verb + direct object*. And yet it could also be said that all these phrases are essentially **intransitive** : though the part is the object of the verb, it is not the object of activity. For the subject of *il lève la tête* does not «do something» to his head, as does the subject of *il enveloppe sa tête, il se gratte la tête*; rather, he does something with his head; he makes a movement that is determined by the head. Here we are in the sphere of bodily gestures.»

Dans notre corpus, nous observons certaines régularités : une réalité telle que *Gesicht* (visage) sera accompagné du possessif, tandis que des réalités comme *Kopf*, *Arm* et *Auge* (**tête**, **bras** et **oeil**) seront accompagnés de l'article. Par exemple, dans (11), il est question d'avions qui volent bas (*Die deutschen Flugzeuge kamen so tief...*) :

- (11) Es rauscht in der Luft. Da hebt das Fränzchen **sein Gesicht**. ... Sein Gesicht wird schwarz vor dem Schatten. (Seghers 2/6)  
(Il y a un bruit dans l'air. Le petit Franz relève **son visage**. ... L'ombre rend son visage tout noir.)

Plus loin, le contexte étant le même, on trouve :

- (12) Ich war zu müde um **den Kopf** zu heben. (Seghers 2/8)  
(J'étais trop fatigué pour relever **la tête**.)

On peut invoquer le caractère figé du groupe verbe-objet. A. Hatcher fait observer, en effet, qu'il y a des expressions qui ne s'emploient à peu près qu'avec l'article comme *froncer les sourcils* /\**froncer ses sourcils* et d'autres uniquement avec le

possessif : *tourner son visage* / \**tourner le visage*. Ces expressions figées sont souvent de formation ancienne, mais le caractère fixe d'une expression n'explique pas le choix du déterminant, il indique tout au plus que le type de mouvement évoqué par le verbe convient surtout à l'image mentale qu'évoque l'un ou l'autre des deux déterminants.

A. Hatcher fait aussi remarquer que l'emploi du déterminant est lié d'une part, à la banalité de la partie du corps; on dira, par exemple, *baisser le regard*, mais *baisser ses cils* (Colette), et, d'autre part, au «poids» sémantique du verbe; on dira *lever les yeux*, mais *relever ses yeux*<sup>4</sup>. A sémantème verbal égal et à sémantème nominal équivalent, il nous semble alors que ce soit bien la particularité de ce que désigne *visage* qui explique la différence séparant *tourner son visage* et *tourner la tête*. *Visage* s'oppose à *tête* en ce que le visage est une réalité sans contours bien définis, alors que la tête est une réalité bien circonscrite. Le possessif prêterait au visage là aussi une autonomie qu'il ne possède pas sémantiquement.

L'on observe aussi cette opposition, lorsque l'article et le possessif sont tous deux possibles. Si nous voulions caractériser l'opposition que marquent les deux déterminants de façon plus précise — elle a été esquissée à la section 4. et à propos de *Gesicht* (visage) — nous dirions qu'il s'agit de l'opposition entre «solidarity» et «detachment», définie comme suit : «The adjectives *mon, ton...* represent [the part of the body] as an object detached from his personal sphere» comme dans le rapport extrinsèque de possession; «with the article, however, the part is represented as an integral part of the person» (Hatcher 1944:457) comme dans le rapport intrinsèque d'association. Cette opposition donne lieu à toutes sortes d'effets de sens.

Dans une scène où il retrouve une amie d'enfance perdue de vue et que les ans ont ravagée, un homme tend la main vers le visage de celle-ci :

- (13) Franz streckte **die Hand** aus, ehe er's recht gewollt hatte. (Seghers 3/302)  
(Avant même de l'avoir voulu, Franz avait allongé **la main**.)

Le geste est ici involontaire. L'homme caresse le visage de la femme et songe qu'il lui suffirait de continuer pour qu'elle retrouve la beauté. Mais cette idée lui fait peur et il préfère retirer sa main. Le geste est alors volontaire<sup>5</sup> :

- (14) Er zog **seine Hand** zurück (Seghers 3/302)  
(Il retira **sa main**.)

---

4. Des réflexions analogues ont été faites à propos des locutions verbales sans article formées de préférence avec un verbe de sémantisme réduit tel que *faire* : *faire preuve* opposé à *administrer la preuve*.

5. Nous sommes conscient que *zurückziehen* (exemple 14) et *verlieren* (exemple 15) ne sont pas à proprement parler des verbes de mouvement et feraient plutôt partie de la catégorie des verbes de «location» ou de «removal» citée par A. Hatcher. Il reste que l'opposition article / possessif correspond au même effet de sens.

L'exemple (15) est intéressant de ce point de vue. On peut lire à deux lignes de distance :

- (15) Er wünschte, daß er *sein Bewußtsein* verlieren ... möge. Er strengt sich mit aller Macht an, *das Bewußtsein* zu verlieren. (Süskind 2/82)  
(Il souhaitait perdre connaissance ... Il cherchait de toutes ses forces à perdre connaissance.)

D'abord, on raconte que le personnage pouvait, dans son enfance, s'évanouir à volonté, ce qu'il souhaiterait faire à nouveau (*sein Bewußtsein verlieren*). Or, voilà qu'au moment où il veut à tout prix perdre connaissance, cela ne lui est plus possible. La perte de conscience n'est plus quelque chose qu'il peut contrôler et provoquer de lui-même (*das Bewußtsein verlieren*).

On voit que quand l'alternance est possible, le traitement normal est l'article défini. Le syntagme verbal renvoie alors à un geste. Ce que le possessif arrive à marquer, c'est le caractère volontaire du geste.

Citons un autre effet de sens signalé par G. Guillaume (1919:213) : l'emploi de l'article permet au groupe verbe-objet d'acquérir une valeur symbolique (Guillaume parle de «valeur morale») et d'exprimer plus que le simple geste. Il est significatif dans l'exemple suivant :

- (16) Ohne daß er damit etwas ausdrücken wollte, senkte er *den Kopf*.  
(Handke 1/ 10)  
(Il baissa **la tête** sans y mettre aucune intention.)

que l'auteur doive préciser que le geste ne signifie rien; c'est donc que l'on était en droit de s'attendre à ce qu'il ait une connotation particulière.

Cet effet de sens s'explique aisément : la tête en soi est liée à une série de connotations et, en contexte, avec le verbe *baisser*, peut facilement éveiller l'idée de renoncement ou de soumission. Accompagnée du possessif, la partie du corps *sa tête* ne se prête pas à ce jeu, la tête d'une personne en particulier étant le plus souvent dénuée de toute valeur symbolique.

On pourrait multiplier les effets de sens qui sont à expliquer à partir de la relation intrinsèque permanente de la partie au tout marquée par l'article et la relation extrinsèque momentanée de possession marquée par le possessif. Nous y reviendrons en conclusion (7.3).

5.2. Avec les noms de possessions personnelles comme *casquette, valise, parapluie*, — réalités qui se distinguent des parties du corps par leur caractère extrinsèque à la

personne — le traitement régulier en français est l'emploi du possessif; l'allemand, lui, emploie fréquemment l'article<sup>6</sup>.

- (17) Er packte **den Koffer**. (Süskind 2/8) (litt. Il fit la valise.)  
(Il fit **sa valise**.)

Si vous avez lu *Le Pigeon*, vous aurez remarqué à la fin du roman que Jonathan retourne à sa chambre de bonne au sixième étage. Avant d'arriver au palier, il dépose sa valise pour souffler. On lit :

- (18) Er stellte **den Koffer** ab. (Süskind 2/98) (litt. Il posa la valise.)  
(Il posa **sa valise**.)

tandis qu'au début du roman, on pouvait lire :

- (19) Er ... stellte **seinen Koffer** ab. (Süskind 2/34)  
(Il posa **sa valise**.)

Le fait de déposer sa valise s'inscrit cette fois dans une série d'actions : un pigeon l'a épouvané, il fuit, emportant sa valise, il croise dans la cour sa concierge et songe aux rapports distants et impersonnels qu'il a toujours eus avec elle. Il prend la décision alors de modifier son comportement, de lui parler, c'est à ce moment qu'il dépose sa valise et se retourne pour s'adresser à elle.

On voit donc que l'allemand obtient des effets de sens semblables avec les noms de possessions personnelles que ceux qu'il obtient avec les noms des parties du corps.

5.3. Lorsque la partie du corps est l'objet d'un verbe qui n'est pas un verbe de mouvement, le français et l'allemand connaissent deux traitements : l'emploi du possessif ou l'emploi de l'article avec expression séparée de la personne sous la forme d'un pronom personnel.

- (20) ... ob er **seine Haare** gewaschen hatte. (Süskind 2/33)  
(... s'il avait lavé **ses cheveux**.)
- (21) Er wäscht **sich die Haare**.  
(Il **se** lave **les cheveux**.)

---

6. La régularité avec laquelle *Mütze* (casquette), dans le roman *Le pigeon*, apparaît avec l'article tient sans doute à ce que cette casquette est la casquette de service (Dienstmütze) du héros, Jonathan. Cette casquette fait partie d'un uniforme. Le fait de faire partie d'un ensemble qui dépasse dans le temps le moment présent et son possesseur particulier n'est probablement pas étranger à cette préférence.

L'effet de sens lié aux deux emplois est comparable à celui que nous avons décrit en 5.1. Mais l'allemand dispose d'une possibilité inconnue du français. Comparons :

- (22) Er putzte **die Zähne**. (Süskind 2/25) (litt. Il brossa les dents.)  
(Il **se brossa les dents**.)

avec :

- (23) Das Mädchen putzt **sich die Zähne**. (Grimm 1987:24)  
(La jeune fille **se brosse les dents**.)

Avec les noms de possessions personnelles, l'emploi de l'article seul est également fréquent :

- (24) [Er] hatte ... **die Schuhe** ausgezogen. (Süskind 2/5) (litt. Il avait ôté les chaussures.)  
(Il avait ôté **ses chaussures**.)

L'allemand peut donc dans ce type de contexte employer l'article exactement dans les conditions de l'anaphore par association : l'article sans expression séparée de la personne sous la forme d'un pronom personnel, alors que cette possibilité est interdite en français.

Nous allons reprendre à la section 7. une hypothèse de A. Rocchetti pour expliquer l'usage ici de l'article.

#### 6. *Seine Beine schmerzten / Die Beine schmerzten ihm / Die Beine schmerzten.*

Lorsque la partie du corps est sujet du verbe, l'emploi du possessif est fréquent :

- (25) **Sein Herz** pochte. (Süskind 2/49)  
(Son coeur battait.)

Mais on rencontre souvent le traitement — le même qu'avec l'objet d'un verbe qui n'est pas un verbe de mouvement — qui consiste à exprimer séparément la personne sous la forme d'un pronom ou d'un substantif :

- (26) **Georg** stockte **der Atem** (Seghers 3/63)  
(Georg retint son souffle.)
- (27) **Das Blut** stieg **ihm** zu Kopf. (Süskind 2/39)  
(**Le sang lui** montait à la tête.)

Ces deux types de tournures sont analogues à celles du français comme en fait foi la traduction de (25) et (27). L'allemand, cependant, connaît ici aussi une possibilité à laquelle le français est réfractaire : l'article sans expression séparée de la personne.

(28) *Die Stirn* war feucht (Süskind 2/46)  
(**Son front** était humide.)

(29) *Die Füße* brannten (Süskind 2/88)  
(**Les pieds lui** brûlaient.)

(30) *Die Beine* schmerzten (Süskind 2/88)  
(Il avait **les jambes** endolories.)

Les traducteurs ont coutume a) de traduire l'article par le possessif comme en (28), b) d'ajouter un pronom comme en (29) ou, finalement, de recourir à une fonction autre que celle de sujet, surtout à la construction :

*avoir* + article défini + partie du corps + attribut de l'objet (adjectif ou participe)

comme en (30), construction n'ayant pas d'équivalent en allemand.

L'article n'est pas impossible, cependant, en français, on le trouve dans quelques cas. Par exemple, lorsque, ne parlant de personne en particulier, on décrit les fonctions d'un organe :

(31) Jener prickelnde Stoff [das Adrenalin], von dem er einmal gelesen hatte, daß ihn *die Nebenniere* in Momenten höchster leiblicher Gefahr und seelischer Bedrängtheit ausschütete. (Süskind 2/65)  
(Cette substance stimulante [l'adrénaline] dont il avait lu un jour que **les surrénales** la secrètent dans les moments de danger physique et de tension psychique extrême.)

Dans d'autres cas, l'on parle bien des parties du corps de quelqu'un en particulier, mais il est question, à travers lui, de phénomènes courants dans un certain type de situation. Par exemple, la décélération du pouls après une frayeur :

(32) Aber dann geschah nichts dergleichen. *Der Herzschlag* beruhigte sich, *das Blut* strömte wieder gleichmäßig durch Kopf und Glieder. (Süskind 2/17)  
(**Les battements du coeur** se calmaient, **le sang** de nouveau irriguait uniformément la tête et les membres.)

L'article souligne — à travers l'expérience d'un individu — que c'est là le processus normal dans une telle situation.

Une autre raison pour avoir l'article est la consécution du même mot d'abord avec le possessif, puis avec l'article. Une fois la partie du corps évoquée avec le possessif comme une réalité engagée dans un comportement momentané, il n'est plus nécessaire de le répéter; la partie du corps peut être envisagée déliée de la condition de l'instant :

- (33) [der Clochard] kauerte neben den Rinnstein mit bis zu den Kniekehlen herabgezogenen Hosen, **sein Hintern** war Jonathan zugewendet, **der Hintern** war vollkommen entblößt. (Süskind 2/53)  
 (Il était à croupetons à côté du caniveau, la culotte baissée jusqu'aux genoux. **Son derrière** était tourné vers Jonathan. **Le derrière** était complètement nu.)

A l'exception des cas mentionnés ci-dessus, l'allemand ici aussi peut employer l'article dans les conditions de l'anaphore associative, mais pas le français.

## 7. Conclusion

Les conditions syntaxiques que nous avons décrites ne représentent qu'une partie infime des conditions possibles qui feront l'objet de recherches ultérieures. L'on peut néanmoins dégager quelques caractéristiques de l'emploi du possessif et de l'article défini dans les deux langues analysées.

7.1. On ne saurait attribuer à la fonction, en l'occurrence la fonction sujet ou objet direct, un rôle prépondérant dans le choix du déterminant. On note, certes, particulièrement en français, la tendance à employer le possessif avec la partie du corps, lorsque celle-ci est le sujet du verbe (*son front était couvert de sueur*) et l'article, lorsqu'elle est objet direct (*Il haussa les épaules*). Mais ce qui est en cause ici est moins la fonction en tant que telle que le rapport sémantique qui unit le verbe à son sujet ou à son objet. On a noté à propos d'autres problèmes l'indépendance sémantique supérieure du sujet par rapport au verbe, si on la compare à celle de l'objet<sup>7</sup>.

7.2. Ce qui sépare le plus le français de l'allemand, c'est peut-être ce qui, dans chacune des deux langues, peut être considéré comme appartenant à la personne.

Pour expliquer que l'on puisse dire en italien *metti la giacca*, alors qu'il faut dire en français  *mets ta veste*, Alvaro Rocchetti propose une hypothèse que l'on pourrait étendre à l'allemand (*den Koffer packen / faire sa valise*) (Rocchetti 1977:35-36) :

---

7. Nous songeons notamment à la valeur générique des articles fréquente lorsque le substantif est sujet parce qu'il échappe là le plus souvent à l'attraction sémantique du verbe.

«Dès que la personne apparaît, elle suggère tout un ensemble de choses qui lui sont normalement attribuées : aliments, mais aussi habits, logement, parents proches, outils, instruments, moyens de locomotion, etc. Ces choses ou ces êtres sont donc en quelque sorte prédéterminés par leur appartenance à la sphère de la personne.»

«En opposition avec cette conception propre à la langue italienne, le français a poussé très loin la séparation de la personne et de son cadre, ne conservant pratiquement que les attributs qui sont directement liés à elle, c'est-à-dire les parties du corps : *je me lave les mains.*»

Toutefois, contrairement à ce que propose A. Rocchetti, seuls l'italien et l'allemand emploient l'article seul (*metti la giacca / den Koffer packen*). Le français ne va pas aussi loin et à l'exception des verbes de mouvement, n'a pas recours à l'article seul — ce qui constitue les conditions exactes de l'anaphore par association — et en reste à une formule intermédiaire qui est l'emploi de l'article avec l'expression séparée de la personne sous la forme d'un pronom personnel. Ainsi, selon que certains objets sont sentis appartenir au départ à la sphère de la personne, ils seront considérés comme faisant partie d'un tout, et le recours à l'article, habile à exprimer ce rapport, est alors naturel. Dans le cas contraire, le possessif s'imposera. Cette appartenance à la sphère de la personne est-elle uniquement un fait d'expérience qui trouve pour l'exprimer les moyens morphologiques congruents? Ou bien correspond-elle à une représentation de la personne dans le système de la langue? La question reste ouverte pour l'instant.

7.3. Les oppositions diverses que nous avons illustrées : geste revêtu d'une valeur symbolique / geste simplement physique; geste volontaire / geste involontaire; non-autonomie de la partie du corps / autonomie de la partie du corps doivent pouvoir s'expliquer par la nature même de l'article et du possessif et ces effets de sens se ramener à un principe unique.

Pourquoi l'emploi du possessif avec un nom de partie du corps peut-il avoir cet effet de lui faire perdre son caractère de partie du corps? Dans la consécution *ein Mann ... der Kopf* (un homme ... la tête), l'article rappelle un objet de pensée «tête» impliqué par «homme» en raison d'un fait généralisé d'expérience (le fait qu'un homme a une tête); dans la consécution *ein Mann ... sein Kopf* (un homme ... sa tête), c'est l'objet de pensée «homme» qui est rappelé grâce à la troisième personne incluse dans le possessif et «tête» fait figure de terme introduit pour la première fois dans le discours. Avec le possessif, il s'agit bien d'un rapport, mais ce rapport est posé dans le discours même et a la momentanété de l'événement particulier relaté. La momentanété du rapport à la personne permet d'expliquer que «tête» avec le possessif puisse être assimilé à un objet autonome quelconque et que soit perdu de vue alors, en contexte, sa qualité de partie du corps, qui suppose un rapport permanent de la partie au tout.

C'est aussi l'opposition du permanent et du momentané qui sous-tend l'opposition entre le geste involontaire et le geste volontaire. La liberté de choix, et, partant, l'exercice de la volonté supposent deux conditions : d'une part, que l'être qui fait le geste soit animé et, d'autre part, que l'activité soit engagée dans l'instant. On surprend là un lien entre le momentané et l'animé et entre le permanent et l'inanimé.

De là vient la possibilité d'opposer un prédicat associé à un syntagme avec l'article défini à un prédicat associé au syntagme avec le possessif, le premier désignant un acte non expressément voulu, le second un acte voulu. En effet, l'article, qui n'inclut pas la marque de la personne ordinale sera perçu congruent à un procès dont le sujet n'a pas la conduction, victime des circonstances; tandis qu'à l'inverse, le possessif, qui inclut la marque de la personne, sera en affinité avec l'expression d'un procès dont le sujet a la pleine conduction.

Tous ces effets de sens découlent à de conditions liées à la nature même du possessif et de l'article, à savoir l'inclusion ou la non-inclusion de la personne dans le déterminant. Que tel effet de sens soit privilégié plutôt que tel autre en discours dépend de facteurs morphologiques comme la fonction du substantif combinée avec des facteurs sémantiques tel le sens du substantif et celui du verbe.

## BIBLIOGRAPHIE

AHLGREN, Arthur (1946) : On the Use of the Definite Article with «Nouns of Possession» in English, Stockholm Studies in English 2, Appelbergs Boktryckeriakti Bolag, Appelberg, Uppsala.

BLANCHE-BENVÉNISTE, Claire / CHERVEL, André (1966) : «Recherches sur le syntagme substantif», Cahiers de lexicologie, 9, p. 3-37.

GUÉRON, Jacqueline (1983) : «L'emploi possessif de l'article défini en français», Langue française 58, p.23-35.

GODARD, D. (1986) : «Les déterminants possessifs et les compléments de nom», Langue française 72, p.102-122.

GRIMM, Hans-Jürgen (1987) : Lexikon zum Artikelgebrauch, Verlag Enzyklopädie, Leipzig, 236p.

GROSS, Gaston : «Syntaxe du déterminant possessif», dans : Actes du colloque «Les déterminants : syntaxe et sémantique», Université de Metz, 6-8 décembre 1984, J.David / G. Kleiber (ed.), Klincksieck, Paris, p.87-111.

GUILLAUME, Gustave (1919) : Le problème de l'article et sa solution dans la langue française, A.-G. Nizet / Presses de l'Université Laval, Paris / Québec, 1975.

HATCHER, Anna Granville (1944) : «Il tend les mains / Il tend ses mains», Studies in Philology, 41, p. 457-481.

JULIEN, J. (1983) : «Sur une règle de blocage de l'article défini avec les noms de parties du corps», Le français moderne, n.2, p. 135-156.

RIEGEL, Martin (1984) : «Pour une redéfinition linguistique des relations dites de possession et d'appartenance», Information grammaticale 23, p.3-7.

ROCCHETTI, Alvaro (1977) : «Théorie de l'article en vue d'une étude contrastive italien / français», Aggiornamento 2, p.11-60.

HANDKE, Peter : Die Angst des Tormanns beim Elfmeter, Suhrkamp Taschenbuch 27, Suhrkamp Verlag, Frankfurt-am-Main, 1974. [Ha]

SEGHERS, Anna : Das siebte Kreuz, Rowohlt Taschenbuch Verlag, Reinbek bei Hamburg, RoRoRo Band 751-752, 1970. [Segh 3/]

SEGHERS, Anna : Transit, Rowohlt Taschenbuch Verlag, Reinbek bei Hamburg, RoRoRo Band 867, 1973. [Segh 2/]

SÜSKIND, Patrick : Das Parfum, Diogenes Verlag, Zürich, 1985. [Sü 1/]

SÜSKIND, Patrick : Die Taube, Diogenes Verlag, Zürich, 1987. [Sü 2/]